

**PROCÈS-VERBAL du
conseil de la communauté de communes du pays Fertois
Réunion du MERCREDI 04 JUIN 2014 à 20 h 00**

Etaient présents :

BASSEVELLE	BUSSIÈRES	CHAMIGNY
	M. Jérôme LEROY	M. Bernard-Jean PIERRE
CHANGIS SUR MARNE	CITRY SUR MARNE	JOUARRE
M. Jean-Paul SUSINI		M. Fabien VALLÉE Mme Katiana REBEL M. Antonio MONTEIRO Mme Carine DENOGENT M. Henri DELESTRET M. Pierre GOULLIEUX
LA FÉRTE S/ JOUARRE	LUZANCY	MÉRY SUR MARNE
M. Ugo PEZZETTA Mme BERTHOD Danielle M. Daniel DURAND Mme Corinne GUILBAUD M. Jean-Luc MUSART Mme Isabel LOURENCO M. Cédric ROUSSEAU Mme Sonia PEZZETTA Mme Patricia STEVENARD	M. Patrick FORTIER	M. Jean-Pierre CLÉMENT
NANTEUIL SUR MARNE	PIERRE LEVÉE	REUIL EN BRIE
M. Emmanuel VIVET		M. Patrick ROMANOW
SAÂCY SUR MARNE	SAINTE AULDE	SAINTE JEAN LES DEUX JUMEAUX
M. Pierre-Emmanuel BEGNY Mme Katy VEYSSET-TRUEBA	M. Gérard GEIST	M. Claude SPECQUE
SAMMERON	SEPT SORTS	SIGNY SIGNETS
M. Didier VUILLAUME	M. François ARNOULT	M. Philippe FOURMY
USSY SUR MARNE		
M. Pierre HORDÉ		

Formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers communautaires représentés par pouvoir :

M. Thierry FLEISCHMAN par M. Gérard GEIST
M. Bernard RICHARD par M. LEROY Jérôme
M. Jean-Luc CHARBONNEL par Mme Danielle BERTHOD
M. Yoann MORET par Mme Sonia PEZZETTA
Mme Nathalie PIERRE par M. BERNARD-Jean PIERRE
M. Ludovic VANTYGHM par M. Ugo PEZZETTA

Conseiller communautaire excusé :

M. Gérard BOISNIER de PIERRE LEVÉE

Secrétaire de séance :

M. Pierre-Emmanuel BEGNY

* * *

ORDRE DU JOUR

* * *

⇒ *Approbation des comptes rendus des Conseils Communautaires des 23 avril et 14 mai 2014.*

* * *

SERVICE ASSAINISSEMENT :

S. AST 1 - TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DE LA RUE DU PETIT MORIN A LA FERTÉ SOUS JOUARRE :

- ✓ BESOINS A SATISFAIRE
- ✓ PLAN DE FINANCEMENT
- ✓ DEMANDE DE SUBVENTIONS
- ✓ AUTORISATION A SIGNER LE MARCHÉ DE TRAVAUX

* * *

SERVICE EAU :

S. EAU 1 - RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DIAGNOSTIC DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE :

- ✓ PLAN DE FINANCEMENT
- ✓ DEMANDE DE SUBVENTIONS

S. EAU 2 - CRÉATION DE PIEZOMETRES ET DE FORAGES DE RECONNAISSANCE DANS LE CADRE DU RENFORCEMENT DE LA CAPACITÉ DE PRODUCTION DU CHAMP CAPTANT DE CHAMIGNY :

- ✓ BESOINS A SATISFAIRE
- ✓ PLAN DE FINANCEMENT
- ✓ DEMANDE DE SUBVENTIONS
- ✓ AUTORISATION A SIGNER LE MARCHÉ DE TRAVAUX

* * *

SERVICES GÉNÉRAUX :

SG 1 - REVERSEMENT AUX COMMUNES DE LA CVAE, DE LA TASCOM ET DE L'IFER.

SG 2 - BUDGET ANNÉE 2014 : Décision modificative n°1.

SG 3 - CRÉATION DE POSTE (RAM).

SG 4 - SUBVENTIONNEMENT DE LA CARTE DE TRANSPORTS IMAGINE'R.

SG 5 - COMPOSITIONS DES COMMISSIONS.

* * *

☒ Informations diverses le cas échéant.

* * *

M. GEIST ouvre la séance à 20 h 10 et constate que le quorum est atteint. Il indique que l'organisation de la salle sera différente pour la prochaine séance avec une inversion de sens des tables afin que le bureau ne tourne pas le dos au public.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 AVRIL 2014

M. GEIST demande s'il y a des observations sur ce compte rendu.

M. ROMANOW souligne que selon lui les assesseurs n'avaient pas été clairement identifiés et que le compte rendu ne reflète donc pas la réalité.

M. GEIST lui répond que les assesseurs ont bien été désignés mais que leur mention n'a en effet pas été proclamée suffisamment fort.

LE PROCES-VERBAL EST ADOPTÉ

(2 contre : Mme PIERRE et M. ROMANOW et 3 abstentions : MM. PIERRE, SUSINI et FORTIER)

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 MAI 2014

M. GEIST demande s'il y a des remarques sur ce compte rendu.

M. ROMANOW estime que le compte rendu est trop succinct et que les propos des élus ne sont pas suffisamment rapportés. M. FORTIER donne l'exemple de sa remarque sur la pertinence du lien entre culture et transport au sein d'une même commission, qui n'a pas été retranscrite.

LE PROCES-VERBAL EST ADOPTÉ

(2 contre : Mme PIERRE et M. ROMANOW et 2 abstentions : MM. PIERRE et FORTIER)

SERVICE ASSAINISSEMENT

S. AST 1 - TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DE LA RUE DU PETIT MORIN A LA FERTÉ SOUS JOUARRE :

- ✓ **BESOINS A SATISFAIRE**
- ✓ **PLAN DE FINANCEMENT**
- ✓ **DEMANDE DE SUBVENTIONS**
- ✓ **AUTORISATION A SIGNER LE MARCHÉ DE TRAVAUX**

M. GEIST remercie M. HIBLOT pour sa présence afin qu'il donne des explications techniques sur les dossiers eau et assainissement inscrits à l'ordre du jour et ce, à l'aide d'un diaporama détaillé.

Arrivée de Mme Nathalie PIERRE.

M. FORTIER demande si le réseau est unitaire sur Jouarre du fait des difficultés consécutives aux eaux pluviales, ce à quoi M. HIBLOT répond que des eaux claires parasitent effectivement le réseau.

M. SUSINI estime que le montant de l'étude est élevé et demande s'il existe des modélisations, ce à quoi M. HIBLOT répond que le modèle serait à adapter sur le secteur, mais qu'il ne saurait être question de prendre de risques avec le puits actuel. En outre, l'ingénieur de l'ARS, qui suit ce dossier, est très vigilant sur ce point au regard de la solution proposée.

M. SUSINI poursuit en s'interroge sur les potentialités de l'usine de traitement actuelle pour traiter les débits supplémentaires, ce à quoi M. HIBLOT rappelle que l'usine était prévue comme provisoire et qu'il faudra augmenter sa capacité de traitement.

Enfin, M. SUSINI s'interroge sur la fourniture d'eau à la communauté de communes du Pays de l'Ourcq, ce à quoi M. HIBLOT explique que 200 m³/jour peuvent être fournis par convention, mais qu'il est prévu que cet approvisionnement ne soit jamais effectué au détriment du Pays fertois.

M. PIERRE s'interroge à son tour sur nos capacités si la zone des Effaneaux se réalise. M. VALLÉE demande pourquoi l'idée de créer un puits sur un autre site a été abandonnée, ce à quoi M. HIBLOT répond que les difficultés d'accord avec les propriétaires fonciers en est la cause, mais que d'autres solutions sont envisagées. Mme PIERRE demande si des consultations ont déjà été faites pour un emprunt et si l'ouverture d'une ligne de trésorerie ne serait pas préférable. M. GEIST lui répond que la délibération proposée est un prévisionnel n'engageant pas encore les modalités de financement. Il ajoute qu'en outre un état des lieux des finances de la CCPF sera prochainement réalisé.

Puis, le conseil communautaire est passé au vote :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ :

- **approuve** le programme de l'opération correspondant à un ensemble d'études et de travaux caractérisés par une unité fonctionnelle et technique,
- **adopte** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- **autorise** le président à solliciter les subventions maximum auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du département de Seine-et-Marne,
- **autorise** le président à signer le marché de travaux pour la création du réseau d'assainissement de la rue du Petit Morin pour un montant maximum de 491 361 € HT,
- **autorise** le président à signer tout avenant ou toute décision de poursuivre n'engageant pas de dépenses supplémentaires hors actualisation ou révision,
- **autorise** le président à contracter d'éventuels emprunts, à signer des contrats de prêts avec les établissements prêteurs et à accepter toutes les conditions de remboursement qui y sont rattachées.

* * *

SERVICE EAU

S. EAU 1 - RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DIAGNOSTIC DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE :

- ✓ **PLAN DE FINANCEMENT**
- ✓ **DEMANDE DE SUBVENTIONS**
- ✓

Le Conseil communautaire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ :

- **adopte** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- **autorise** Le président à solliciter les subventions maximum auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du département de Seine-et-Marne,
- **autorise** le président à contracter d'éventuels emprunts, à signer des contrats de prêts avec les établissements prêteurs et à accepter toutes les conditions de remboursement qui y sont rattachées.

* * *

S. EAU 2 - CRÉATION DE PIEZOMETRES ET DE FORAGES DE RECONNAISSANCE DANS LE CADRE DU RENFORCEMENT DE LA CAPACITÉ DE PRODUCTION DU CHAMP CAPTANT DE CHAMIGNY :

- ✓ **BESOINS A SATISFAIRE**
- ✓ **PLAN DE FINANCEMENT**
- ✓ **DEMANDE DE SUBVENTIONS**
- ✓ **AUTORISATION A SIGNER LE MARCHÉ DE TRAVAUX**

Le Conseil communautaire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ :

- **approuve** le programme de l'opération correspondant à un ensemble d'études caractérisées par une unité fonctionnelle et technique,
- **adopte** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- **autorise** le président à signer le marché de création de piézomètres et de forages de reconnaissance avec l'entreprise MASSE pour un montant maximum de 464 498,91 € HT (tranche ferme + tranches conditionnelles),
- **autorise** le président à signer tout avenant ou toute décisions de poursuivre n'engageant pas de dépenses supplémentaires hors actualisation ou révision,
- **autorise** le président à solliciter les subventions maximum auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,
- **autorise** le président à contracter d'éventuels emprunts, à signer des contrats de prêts avec les établissements prêteurs et à accepter toutes les conditions de remboursement qui y sont rattachées.

* * *

SERVICES GÉNÉRAUX

SG 1 - REVERSEMENT AUX COMMUNES DE LA CVAE, DE LA TASCOM ET DE L'IFER :

M. GEIST explique que le tableau fourni est basé sur le prévisionnel élaboré en 2013 lors du vote de la CFEU. Il conviendra donc de réajuster les montants avec le réalisé 2013 qui sera établi dans les meilleurs délais et ce, à partir des états fiscaux 1288 que fourniront les communes.

Mme BERTHOD demande si la part sociale de la DGF sera reversée aux communes et Mme PIERRE rappelle que La Ferté-sous-Jouarre avait alors donné son accord par solidarité, à condition que les communes ne soient pas lésées.

M. VIVET indique que la commission des finances va examiner ce dossier et qu'il va se rapprocher des services préfectoraux et de la DGFIP.

M. GEIST reprend le contexte de ce dossier. Il rappelle que lors du vote de la CFEU permettant à la CCPF de bénéficier d'une DGF bonifiée, plusieurs élus, dont lui-même, avaient tenu à ce que ces montants soient réaffectés au développement économique et ne soient pas englobés dans le budget global de l'interco. Il rappelle également qu'il était en effet convenu que les différentes taxes professionnelles devaient être intégralement reversées aux communes sur la base de l'année de référence 2013 et qu'il ne saurait être question de revenir sur ces modalités, sauf si l'assemblée en décidait autrement. Enfin, il souligne que les enjeux à venir relatifs à la mutualisation et à la réforme territoriale nécessitent des moyens supplémentaires.

Puis, le conseil communautaire est passé au vote :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des impôts,

Considérant l'instauration du régime de la fiscalité professionnelle unique,

A L'UNANIMITÉ :

- **décide** de reverser aux communes qui bénéficiaient en 2013 de la CVAE, de la TASCOM et de l'IFER, ces mêmes sommes au titre de l'exercice 2014, en fonction du tableau joint.
- **dit** que le budget prévisionnel 2014 sera modifié en conséquence.

* * *

SG 2 - BUDGET ANNÉE 2014 : décision modificative n°1

Le Conseil communautaire est passé au vote :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'année 2014 des Services Généraux,

Considérant la décision de reverser aux communes la CVAE, l'IFER et la TASCOTM perçues par elles en 2013.

A L'UNANIMITÉ :

- **approuve** la décision modificative du budget des services généraux, ainsi qu'il suit :

Article	Intitulé	Dépenses en euros	Recettes en euros
73918	Autres reversements sur autres impôts locaux	+ 834 064 €	
7311	Contributions financières		834 064 €

* * *

SG 3 - CRÉATION DE POSTE AU SEIN DU RÉSEAU D'ASSISTANCE MATERNELLE) :

M. GEIST précise que cette création de poste est en fait un simple remplacement. En effet, l'une des deux animatrices du RAM qui quitte son poste occupait sur un grade d' « éducatrice jeunes enfants », tandis que la candidate pressentie pour la remplacer est de grade « assistant socio-éducatif principal ». Par ailleurs, il ajoute que la politique qui sera suivie en matière de recrutement durant ce mandat se fera impérativement en fonction de l'existant, de son optimisation et après une analyse complète des moyens humains disponibles.

Puis, le Conseil communautaire est passé au vote :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les lois n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires à la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de créer un poste d'assistant socio-éducatif pour le service du RAM,

A L'UNANIMITÉ :

- **décide** de créer un emploi permanent d'assistant socio-éducatif principal.

* * *

SG 4 - SUBVENTIONNEMENT DE LA CARTE DE TRANSPORTS IMAGINE'R (ANNÉE 2014-2015) :

M. BEGNY rappelle les conditions de subvention pour la carte IMAGINE'R pour les scolaires du Pays fertois, ainsi que le montant correspondant à la charge de la CCPF (27 115 €).

M. SPECQUE rappelle que le subventionnement des élèves du privé avait été adopté pour des raisons d'égalité entre tous les scolaires du territoire.

Mme VEYSSET s'interroge sur la prise en charge plus réduite pour les lycéens, ce à quoi M. BEGNY lui répond que les lycéens peuvent utiliser cette carte de transports scolaires à d'autres fins, notamment de loisirs.

M. FORTIER rappelle que ces dispositions convenaient à tout le monde et qu'il s'agit simplement de les reconduire.

Puis, le conseil communautaire est passé au vote :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que chaque année, la communauté de communes du Pays fertois prend en charge la carte IMAGINE'R des collégiens et lycéens non subventionnés par le département de Seine-et-Marne,

Considérant que depuis l'année 2008/2009, la communauté de communes du Pays fertois a voté la prise en charge suivante (hors frais de dossier) :

- 50 % pour les collégiens,
- 50 % pour les collégiens du secteur privé habitant à plus de 3 km n'ayant pas la possibilité d'obtenir la carte Optile financée par le Conseil Général de Seine et Marne,
- 25 % pour les lycéens.

A L'UNANIMITÉ :

- **autorise** le président à signer le contrat avec l'agence IMAGINE'R et tous les autres documents utiles y afférents.

* * *

SG 5 – COMPOSITION DES COMMISSIONS :

Le Conseil communautaire est passé au vote :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2121-22, modifié par la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 - art. 29 qui stipule que « *les commissions sont convoquées par le président qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le président est absent ou empêché* » ;

Considérant que les travaux du conseil reposent sur ceux des commissions où les projets sont étudiés et préparés en vue du conseil ;

Considérant qu'elles sont composées de sept conseillers communautaires, dont le vice-président en charge d'une délégation et qu'un secrétaire est désigné (le plus jeune membre) lors de cette première réunion,

Considérant que le président a invité le conseil communautaire à procéder au vote à main levée, mais qu'à la demande répétée de M. PIERRE, le vote a dû être effectué à bulletin secret,

Considérant que M. FOURMY a procédé au dépouillement de l'urne, avec pour assesseurs MM. VALLÉE et VIVET ;

A L'UNANIMITÉ :

Finances et administration générale :

5 candidats se présentent : Mmes BERTHOD, S. PEZZETTA et VEYSSET-TRUEBA et MM. MONTEIRO, VUILLAUME.

Considérant que chaque conseiller communautaire a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Considérant que le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- **Nombre de bulletins trouvés dans l'urne** :..... **35**
- **A déduire** : *bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants ne sont fait connaître*..... **1**
- **Reste** : *pour le nombre des suffrages exprimés* **34**
- **Majorité absolue** : **18**

Considérant qu'ont obtenu :

- Mme Danielle BERTHOD : **34** voix (trente-quatre)
- Mme Sonia PEZZETTA : **34** voix (trente-quatre)
- M. Antonio MONTEIRO : **33** voix (trente-trois)
- Mme Katy VEYSSET-TRUEBA : **34** voix (trente-quatre)
- M. Didier VUILLAUME : **33** voix (trente-trois)

Les cinq candidats sont élus à **l'unanimité** pour cette commission.

Transports, déplacements, culture et sécurité :

3 candidats se présentent : Mme DENOGENT et MM. CHARBONNEL et MORET.

Considérant que chaque conseiller communautaire a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Considérant que le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- **Nombre de bulletins trouvés dans l'urne** :..... **36**
- **A déduire** : *bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants ne sont fait connaître*..... **1**
- **Reste** : *pour le nombre des suffrages exprimés* **35**
- **Majorité absolue** : **19**
- **Considérant qu'**ont obtenu :
 - Mme Karine DENOGENT : **34** voix (trente-quatre)
 - M. Jean-Luc CHARBONNEL : **35** voix (trente-cinq)
 - M. Yoann MORET : **34** voix (trente-quatre)Les trois candidats sont élus à l'**unanimité** pour cette commission.

Environnement, développement durable, voirie, et électrification :

6 candidats se présentent : MM. ARNOULT, BOISNIER, DURAND, CLÉMENT, VANTYGHEM, DELESTRET.

Considérant que chaque conseiller communautaire a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Considérant que le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- **Nombre de bulletins trouvés dans l'urne** :..... **36**
- **A déduire** : *bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants ne sont fait connaître*..... **1**
- **Reste** : *pour le nombre des suffrages exprimés* **35**
- **Majorité absolue** : **19**
- **Considérant qu'**ont obtenu :
 - M. François ARNOULT : **33** voix (trente-trois)
 - M. Gérard BOISNIER : **35** voix (trente-cinq)
 - M. Daniel DURAND : **34** voix (trente-quatre)
 - M. Jean-Pierre CLÉMENT : **34** voix (trente-quatre)
 - M. Ludovic VANTYGHEM : **33** voix (trente-trois)
 - M. Henri DELESTRET : **34** voix (trente-quatre)Les six candidats sont élus à l'**unanimité** pour cette commission.

Développement numérique, nouvelles technologies, tourisme et communication :

5 candidats se présentent : Mmes PEZZETTA, LOURENCO, REBEL et MM. LEROY et HORDÉ.

Considérant que chaque conseiller communautaire a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Considérant que le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- **Nombre de bulletins trouvés dans l'urne** :..... **36**
- **A déduire** : *bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants ne sont fait connaître*..... **1**
- **Reste** : *pour le nombre des suffrages exprimés* **35**
- **Majorité absolue** : **19**
- **Considérant qu'**ont obtenu :
 - Mme Sonia PEZZETTA : **34** voix (trente-quatre)
 - Mme Isabel LOURENCO : **34** voix (trente-quatre)
 - Mme Katiana REBEL : **33** voix (trente-trois)
 - M. Jérôme LEROY : **35** voix (trente-cinq)
 - M. Pierre HORDÉ : **33** voix (trente-trois)Les cinq candidats sont élus à l'**unanimité** pour cette commission.

Développement économique, emploi, aménagement du territoire et cadre de vie :

9 candidats se présentent : Mmes VEYSSET-TRUEBA, REBEL et MM. FORTIER, VUILLAUME, ARNOULT, ROUSSEAU, MUSART, SPECQUE et SUSINI.

Considérant que chaque conseiller communautaire a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Considérant que le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- **Nombre de bulletins trouvés dans l'urne** : **36**
- **A déduire** : *bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants ne sont fait connaître*..... **1**
- **Reste** : *pour le nombre des suffrages exprimés* **35**
- **Majorité absolue** : **19**

Considérant qu'ont obtenu :

- Mme Katy VEYSSET-TRUEBA : **5** voix (cinq)
- Mme Katiana REBEL : **29** voix (vingt-neuf)
- M. Patrick FORTIER : **11** voix (onze)
- M. Didier VUILLAUME : **26** voix (vingt-six)
- M. François ARNOULT : **28** voix (vingt-huit)
- M. Cédric ROUSSEAU : **32** voix (trente deux)
- M. Jean-Luc MUSART : **31** voix (trente et une)
- M. Claude SPECQUE : **30** voix (trente)
- M. Jean-Paul SUSINI : **11** voix (onze)

Les six premiers candidats ayant obtenu la majorité des voix sont élus pour cette commission, soit :

- **M. Cédric ROUSSEAU** : **32** voix (trente deux)
- **M. Jean-Luc MUSART** : **31** voix (trente et une)
- **M. Claude SPECQUE** : **30** voix (trente)
- **Mme Katiana REBEL** : **29** voix (vingt-neuf)
- **M. François ARNOULT** : **28** voix (vingt-huit)
- **M. Didier VUILLAUME** : **26** voix (vingt-six)

Action sociale, sports et affaires scolaires :

5 candidats se présentent : Mmes GUILBAUD, STEVENARD, DENOGENT et MM. LEROY et BOINSIER.

Considérant que chaque conseiller communautaire a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Considérant que le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- **Nombre de bulletins trouvés dans l'urne** : **36**
- **A déduire** : *bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants ne sont fait connaître*..... **2**
- **Reste** : *pour le nombre des suffrages exprimés* **34**
- **Majorité absolue** : **18**

o **Considérant qu'**ont obtenu :

- Mme Corine GUILBAUD : **34** voix (trente-quatre)
- Mme Patricia STEVENARD : **34** voix (trente-quatre)
- Mme Carine DENOGENT : **33** voix (trente-trois)
- M. Gérard BOINSIER : **31** voix (trente et une)
- M. Jérôme LEROY : **31** voix (trente et une)

Les cinq candidats sont élus à l'**unanimité** pour cette commission.

Pour les commissions restant incomplètes, il sera fait appel à de nouveaux candidats lors des prochains conseils.

* * *

INFORMATIONS DIVERSES :

M. VALLÉE lançant une **étude sur la téléphonie** à Jouarre souhaiterait associer toutes les communes en vue d'une éventuelle mutualisation. Il enverra un courriel à toutes les mairies afin de recueillir les données et besoins de chacune.

Mme PEZZETTA rappelle que chaque commune est liée à des contrats spécifiques comprenant des durées de contrats différentes, ce qui compliquera sans doute cette disposition.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur GEIST lève la séance à 23 h 00.

Affichage du compte-rendu

Le 11 juin 2014.

Le Président,

Gérard GEIST



Le Président,

Gérard GEIST